

## COMMENT ELABORER UNE STRATEGIE FONCIERE EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) ?

Fiche de synthèse thématique réalisée à partir d'éléments issus de la journée d'échanges du 30 mars 2016 sur la « Mise en œuvre de la Trame verte et bleue, quels enjeux et stratégie foncière ? », organisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux en partenariat avec la Fédération des Conservatoires d'espace naturels. Retrouvez toutes les présentations et le compte-rendu de ces journées sur le site du Centre de Ressources TVB (<http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb>).



**La stratégie foncière** identifie les enjeux en matière de foncier (pression d'urbanisation, pressions sur les milieux agricoles et sur les milieux naturels, etc.) et définit les grandes orientations stratégiques à moyen terme sur un territoire délimité. Suivant le niveau de maîtrise souhaité sur les usages de la parcelle, il est possible de l'acquérir ou de mettre en place une contractualisation avec le propriétaire ou le locataire.

**Les documents de planification** ne sont pas des outils fonciers classiques mais peuvent aussi induire une emprise sur le foncier *via* le classement des parcelles (Espaces Naturels Sensibles, Zonage de type A ou N, etc.).

**La politique de la Trame verte et bleue (TVB)** permet d'identifier, de préserver et/ou de remettre en bon état les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Son objectif est d'assurer la fonctionnalité des écosystèmes et le déplacement des espèces. La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur les outils fonciers.

Ainsi, l'efficacité de la mise en œuvre de la TVB sur les territoires est intimement liée aux outils fonciers utilisés. Sa prise en compte au moment de l'élaboration d'une stratégie foncière semble donc primordiale.

## COMMENT ELABORER UNE STRATEGIE FONCIERE EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

→ **Identifier l'échelle la plus pertinente pour répondre aux enjeux** (SCoT, PLUi, PNR, bassin versant, PLU, site, etc.). L'échelle intercommunale est généralement la plus cohérente pour élaborer une

stratégie foncière globale en adéquation avec les enjeux de continuités écologiques. Celle-ci pourra ensuite être déclinée à des échelles plus fines suivant les problématiques.

**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)** met en exergue que « la combinaison des deux stratégies, foncière et développement de pratiques favorables aux continuités, agira sur le maintien voire la remise en état des continuités écologiques ».

**ORIENTATION 2 :** Maintenir le foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

→ Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques en faveur de la biodiversité

*Action 1.1. Mettre en œuvre une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers*

*Action 1.2 Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité*

→ Par le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables aux continuités écologiques

*Action 1.3 Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture*

→ Par le développement de pratiques favorables aux continuités en forêt

*Action 1.4 Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques*

Par ailleurs, pour chaque action, le SRCE précise les modalités de mise en œuvre et liste les principaux acteurs ciblés. <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-pas-a-pas-r1593.html>

**Territoire du sud du lac d'Annecy** : La connexion entre les massifs des Aravis et des Bauges, ponctuée par plusieurs réservoirs de biodiversité, des espaces agricoles et périurbains, représente un enjeu majeur du territoire. Une réflexion importante a été menée pour la meilleure prise en compte possible de la TVB au niveau des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi et PLU).

<http://www.trameverteetbleue.fr/entree-geographique/experiences-recensees/preservation-trame-verte-bleue-sur-territoire-sud-lac>

[http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/journee\\_echange/7-asters.ah\\_ab.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/journee_echange/7-asters.ah_ab.pdf)

**Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin – Stratégie foncière forestière** : Pour une cohérence de cette stratégie avec les enjeux identifiés et le contexte territorial, le PNR met en place une combinaison de trois outils fonciers : les baux ruraux environnementaux pour protéger les corridors écologiques et maintenir les ripisylves, les sites naturels classés pour préserver la nature ordinaire et les paysages (limiter les coupes rases, les défrichements, l'impact paysager des monocultures de résineux, préserver les forêts de pentes) et l'annexe verte Natura 2000 du Schéma régional de gestion sylvicole (Code forestier - Art. L.122-7, L.122-8, L. 124-3) en projet dans le Limousin (limiter les coupes rases, conserver / préserver / créer des milieux ouverts ou infra forestiers).

→ **Identifier et cartographier la Trame verte et bleue**, effectuer un **diagnostic du foncier** (propriétaires, pression, etc.) et

caractériser et analyser les différents usages, les menaces et les pressions (**contexte territorial**).

**Parc naturel régional Périgord-Limousin** : Une réflexion stratégique autour des outils fonciers de protection a été engagée pour mettre en place en fonction du type de pression (agricole, sylvicole, usages de la rivière, héritage architectural, sources de pollution non agricoles) et des enjeux (préservation et valorisation du patrimoine) identifiés afin de préserver le patrimoine naturel de la vallée de la Haute-Dronne sur le long terme. Les outils envisagés sont l'arrêté préfectoral de protection de biotope, la zone de préemption foncière et la contractualisation. La rencontre des différents acteurs (élus, les Fédérations départementales de pêche et Conseils départementaux de Dordogne et de Haute Vienne) a permis de hiérarchiser l'effet et la pertinence de ces outils sur le territoire.

[http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/journee\\_echange/journee\\_2016-03-30\\_fonciertvb.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/journee_echange/journee_2016-03-30_fonciertvb.pdf)

→ **Hiérarchiser** les secteurs en fonction des enjeux pour la TVB (préservation, remise en bon état, maintien des usages, etc.)

→ **Définir les objectifs fonciers en croisant les enjeux de TVB, de foncier et le contexte territorial**. Il est nécessaire à ce niveau, de se poser plusieurs questions : quelle finalité pour chaque secteur identifié ? Quels usages seront mis en place ? Qui sont les acteurs concernés ? Quels financements disponibles ? Quel niveau de maîtrise foncière souhaite-t-on et est-il possible d'avoir sur les secteurs identifiés ?...

→ **Identifier les acteurs fonciers du territoire et les partenariats possibles**

**Agence des Espaces Verts d'Île-de-France** : étude des pressions foncières sur les communes de la ceinture verte pour identifier les secteurs d'intervention prioritaires des milieux ouverts.

**Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes** : Après avoir identifié et hiérarchisé les sites prioritaires pour la TVB, le CEN a estimé la maîtrise foncière nécessaire secteur par secteur. Par ailleurs, il a aussi identifié des secteurs d'intervention réserver à la compensation écologique.

[http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/journee\\_echange/10-compensation\\_cren\\_pc.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/journee_echange/10-compensation_cren_pc.pdf)

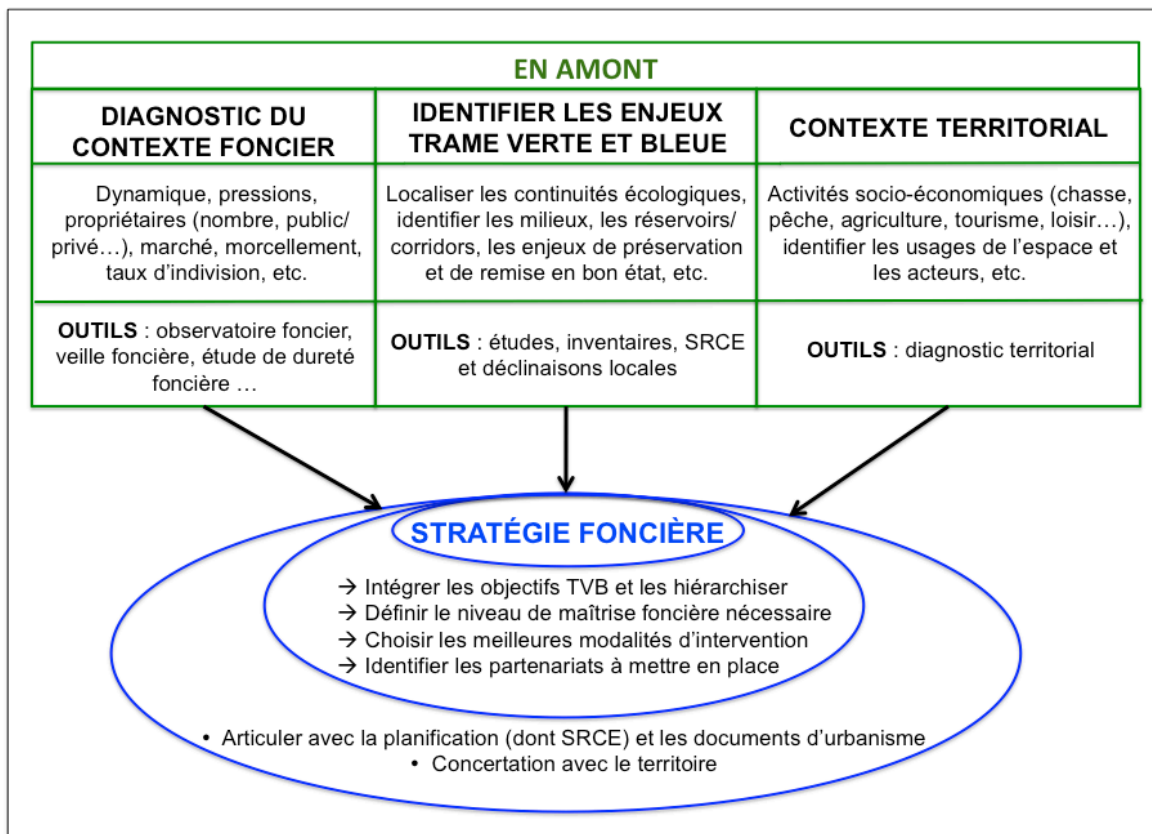
**Deux exemples de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) dans le Nord-Pas de Calais** :

Continuité littorale : mise en sécurité et renaturation de bords de falaises - Sur certaines franges de la côte du Nord-Pas-de-Calais, la présence de bâtis anciens est menacée par l'érosion progressive des falaises. La Préfecture a instauré un plan de prévention des risques naturels par arrêté préfectoral du 22 octobre 2007, sur dix communes. Dans le cadre de deux conventions avec les communes, l'EPF a été missionné pour se rendre propriétaire de ces habitations, procéder à leur démolition et à la restauration des habitats naturels présents, afin notamment d'assurer une continuité d'espaces naturels en bord de falaises.

<http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/continuite-littorale-mise-securite-renaturation-bords-falaises>

Acquisition foncière en faveur de la TVB dans le bassin minier - Depuis la fermeture des dernières mines de charbon (1990), le bassin minier concentre plusieurs friches industrielles avec de fortes opportunités pour la TVB. La déclinaison des continuités écologiques a été envisagée sur l'ensemble des communes du bassin. La TVB se veut ici multifonctionnelle dans un secteur déficitaire en espaces naturels. A la demande de la Région, des deux Départements et des élus des communes minières, l'EPF s'est rendu propriétaire de plus de 50 terrils miniers. Ceux-ci ont été pour la plupart sécurisés et renaturés avant leur cession.

<http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/acquisition-fonciere-faveur-tvb-dans-bassin-minier>



### **Schéma récapitulatif afin d'élaborer une stratégie foncière en faveur de la TVB**

→ Identifier le ou les outils (acquisition, convention de gestion, bail rural environnemental, contractualisation, classement dans les documents de

planification,...) qui seront les plus pertinents et les plus efficaces pour répondre au croisement des enjeux TVB, foncier et territorial.

#### **Exemple d'acquisitions foncières :**

Commune de Melle (Deux-Sèvres): des terrains en zone Natura 2000 ont été achetés par la commune afin de mettre en place un couloir écologique le long du cours d'eau. L'objectif est la préservation et la gestion de la zone humide qui abrite aussi des chiroptères, amphibiens, libellules, loutres etc. tout en la laissant accessible au grand public afin de le sensibiliser aux enjeux.

Vallée de la Sémois (Wallonie): un programme LIFE « Herbage » a pour objectif l'acquisition de 250 ha de terrain pour en faire des réserves naturelles ainsi que la restauration de prairies et de zones humides. Ces parcelles seront ensuite mises en gestion durable via la mise en place de convention et de contractualisation avec les acteurs locaux et plus particulièrement les agriculteurs.

<http://www.life-herbages.eu/index.php?id=2725>

**Partenariat foncier et agricole pour la restauration de prairies humides sur le territoire du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse**: L'objectif est la restauration des pratiques agricoles traditionnelles sur des terrains délaissés. 2 types d'outils foncier sont mis en place : la délégation de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour les collectivités sur 20 ans et le contrat de prêt à usage pour les propriétaires privés sur 15 ans. Ces outils permettent au PNR de mener les travaux de restauration écologique et d'installer les équipements pastoraux nécessaires à la gestion. Le Parc passe ensuite des conventions avec les éleveurs pour le pâturage des terrains. Il n'y a pas de loyer et l'éleveur s'engage à respecter le cahier des charges élaboré conjointement avec le Parc. Il intervient par ailleurs à minima 1 jour par an avec le Parc dans des chantiers collectifs pour réaliser des travaux d'entretien écologique (gyrobroyage, taille de haies, entretien des clôtures...). Sur les terrains des collectivités, les services techniques participent également à ces journées de chantier et de sensibilisation. Pour les propriétaires privés, le partenariat avec le Parc est rassurant car différent du bail rural.

**Le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) du PNR du Pilat**:

<http://www.parc-naturel-pilat.fr/de/der-park-ein-gemeinsames-projekt/der-park-im-einsatz/land-und-forstwirtschaft/600-protection-des-milieux-agricoles-et-naturels-periurbains-paen.html>

**La contractualisation de MAEC avec les agriculteurs**: Après 3 ans de contractualisation avec 13 agriculteurs, ce sont 19,5 ha de surfaces enherbées, 0,5 ha de pré-vergers, 12,5 km de haies et ripisylves, 336 arbres isolés, et 12 mares qui ont été engagés. Les résultats sur les populations de Chevêche se sont vite fait sentir, avec un doublement des sites occupés entre 2005 et 2011.

[http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/fiche\\_experience\\_corif\\_0.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/fiche_experience_corif_0.pdf)

## QUELQUES CLES POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE EN FAVEUR DE LA TVB

→ **La pertinence des outils** choisis suivant : les différents enjeux et pressions, le milieu et les types d'acteurs concernés. La réglementation et les financements disponibles doivent aussi être pris en compte. L'acquisition foncière est un dispositif coûteux et qui demande du temps d'animation foncière avec les propriétaires des parcelles identifiées. La contractualisation peut parfois s'avérer plus simple à mettre en place sur du court terme.

→ **La concertation** avec l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires publics et privés) avant de choisir un outil foncier. Pour que l'objectif initial soit atteint, il est nécessaire que l'outil choisi soit accepté par les acteurs du territoire.

→ **Le partenariat** entre les acteurs fonciers et ceux de la TVB mais aussi avec le territoire : la mise en place de partenariat permet une meilleure cohérence entre les différentes actions. Chaque partenaire apporte ses compétences et son savoir-faire ce qui induit une plus-value que ce soit au moment de l'élaboration ou de la mise en œuvre des actions de préservation ou de remise en bon état. Enfin, cela permet à l'ensemble des partenaires d'avoir un seul et

même discours vis-à-vis du territoire ce qui donne plus de poids mais aussi de cohérence à la stratégie foncière élaborée.

→ **L'animation sur les territoires** est coûteuse en temps mais nécessaire pour **sensibiliser et informer** les acteurs du territoire. Les enjeux en lien avec la TVB sont souvent difficilement appréhendables pour les acteurs du territoire (élus, propriétaires, grand public). Or, si ils ne sont pas informés et conscients de ces enjeux, les mesures mises en place ne seront probablement pas efficaces sur le long terme. Il se peut qu'elles ne soient pas acceptées voire même considérées comme contraignantes. La sensibilisation garantit une meilleure efficacité des actions sur le plus long terme.

→ **Le suivi dans le temps** du foncier : des outils tels que la vieille foncière (SAFER) mais aussi les différents observatoires de la consommation du foncier agricole, forestier ou naturel sont intéressants car ils permettent de suivre a minima les usages des sols. Un suivi environnemental est aussi nécessaire afin d'établir l'efficacité des mesures prises dans le temps et donc de l'outil foncier proposé.

## VOIR AUSSI

Journée du groupe d'échanges Trame verte et bleue du 30 mars 2016, sur la « Mise en œuvre de la Trame verte et bleue, quels enjeux et stratégie foncière ? »

<http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb/trame-verte-bleue-foncier-mise-oeuvre-tvb-quels-enjeux-strategie-fonciere>